



HANNONVILLE SOUS LES COTES - Commune

Liste des délibérations de la séance du

28 mars 2026

Président de la séance : SAYEN Annick (Doyenne) puis Christophe LEPRINCE (après l'élection du Maire)

Secrétaire de la séance : Régine DAVID

Présents : Jérôme STEIN, LAURENT CAURIER, Christophe LEPRINCE, Romuald PARANT, Patrice WALLERICH, Annick SAYEN, Catherine DAMIEN-GACHET, Pascal PERARD, Régine DAVID, Jean-Michel HUMBERT, Martine MASO, Virginie HARBULOT, Margo LEBLAN, Laurence PERARD, Philippe HUGO

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du Compte rendu du précédent conseil
 - 2/ Élection du Maire
 - 3/ Détermination du nombre d'adjoints
 - 4/ Élection des adjoints
 - 5/ Lecture de la charte de l'élu local
 - 6/ Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire
 - 7/ Délibérations indemnités Maire et Adjoints
- Questions diverses

1/ Approbation du Compte rendu du précédent conseil

M. STEIN émet une réserve concernant l'approbation d'un procès-verbal issu de la précédente mandature.

M. LEPRINCE rappelle alors les dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT : le conseil municipal est tenu d'approuver le procès-verbal lors de la séance suivante, nonobstant le renouvellement de l'assemblée entre-temps.

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2/ Election du Maire

Sous la présidence du doyen d'âge (Mme SAYEN Annick), il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

2 Assesseurs sont nommés : Mme MASO Martine et M. CAURIER Laurent

Il est procédé à l'élection du maire.

Candidats déclarés :

M. LEPRINCE Christophe

M. STEIN Jérôme

Nombre de bulletins : 15

Bulletins Blancs : 1

M. LEPRINCE Christophe : 12 voix

M. STEIN Jérôme : 2 voix

M. Christophe LEPRINCE ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

3/ Détermination du nombre d'adjoints

l'effectif légal du conseil étant de 15 membres, la municipalité peut disposer de 4 adjoints maximum (30% de l'effectif).

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer ce nombre à **3 adjoints**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 3 le nombre des adjoints pour la commune de Hannonville sous les côtes

4/ Élection des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints par scrutin de liste.

Une seule liste a été déposée.

- **Liste candidate** : M. Pascal PERARD, Mme Catherine DAMIEN-GACHET, M. Jean-Michel HUMBERT.

Nombre de bulletins : 15

Bulletins Blancs : 3

Liste : PERARD Pascal – DAMIEN-GACHET Catherine-HUMBERT Jean Michel

Avec 12 voix, sont proclamés élus et installés dans leurs fonctions :

1er Adjoint : M. Pascal PERARD

2ème Adjointe : Mme Catherine DAMIEN-GACHET

3ème Adjoint : M. Jean-Michel HUMBERT

5/ Lecture de la charte de l'élu local

Mme Catherine DAMIEN-GACHET procède à la lecture de la Charte de l'élu local, rappelant les principes encadrant l'exercice du mandat

6/ Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire

Le Conseil Municipal délibère sur les attributions déléguées au Maire pour la durée de son mandat (Article L2122-22 du CGCT).

Remarque de M. STEIN sur l'article 4 :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

M. STEIN demande à ce que le plafond soit de 15 000 € .

Après en avoir délibéré à 8 voix POUR et 7 CONTRE le plafond est donc fixé à 15 000 €

7/ Délibérations indemnités Maire et Adjointes

Suite à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux (nouveau statut de l'élu local) selon l'Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

A l'unanimité le taux des indemnités aux élus a été voté comme suit :

MAIRE : 44,30%

ADJOINTS : 11,77 %

Questions diverses :

- Le Maire réponds à une question posée dans le public concernant la communication des dates des réunions de conseil municipal, le maire réponds que l'affichage en mairie est systématiquement fait et que l'information sera donné également sur Panneau Pocket.

N'ayant plus de questions la séance est levée à 10H30

La secrétaire de séance : Mme DAVID Régine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Régine David', written in a cursive style.